

L'autorité de régulation de l'électricité boostera l'investissement privé

L'inauguration du deuxième salon «Photovoltaïca» du 7 au 9 septembre, à l'Office des changes de Casablanca, a été l'occasion pour Abdelkader Amara, ministre de l'Énergie, des mines, de l'environnement et de l'eau, de rappeler l'engagement du Maroc en faveur du climat qui passe par le développement des énergies renouvelables ainsi que par les dernières réformes structurantes des organismes chargés de ce secteur.

Près de 70 entreprises nationales et internationales s'activant dans les secteurs des énergies propres, tels que l'éolien, l'efficacité énergétique, le solaire, le stockage d'énergie et du gaz naturel, prennent part à la deuxième édition du salon «Photovoltaïca» jusqu'au 9 septembre à l'Office des changes de Casablanca. Abdelkader Amara, ministre de l'Énergie, des mines, de l'environnement et de l'eau, a rappelé qu'en 2009, le Maroc, dont le mix énergétique était dominé à hauteur de 98% par les énergies fossiles, s'était doté d'une stratégie pour la promotion des énergies propres.

Quatre objectifs devraient être atteints à l'horizon 2020 : assurer l'approvisionnement en énergie, l'accès à ces ressources à des prix compétitifs, la maîtrise de la demande et la protection de l'environnement. Le Maroc s'apprête à accueillir la COP 22, dont il est attendu la mise en application de l'Accord de Paris sur le climat, et envisage de faire passer de 42 à 52% la part des énergies renouvelables dans la puissance électrique installée.

Abdelkader Amara s'est également exprimé sur la mise en service de la station solaire Noor I à Ouarzazate d'une puissance de 160 mégawatts. Les deux autres stations Noor I et Noor II sont en cours de développement et porteront cette puissance à 580 mégawatts. Pour une meilleure synergie entre les différents acteurs du secteur et en vue d'accroître l'efficacité des différents plans de développement, un chantier de réformes ins-



Abdelkader Amara, ministre de l'Énergie, des mines, de l'environnement et de l'eau à l'inauguration de «Photovoltaïca» le 7 septembre 2016 à Casablanca. Ph. Seddik

titutionnelles vient d'être achevé. «Ce chantier consiste à reconfigurer le paysage institutionnel. Les lois régissant les attributions de l'Agence marocaine de l'énergie solaire (MASEN), de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable et l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE) ont été révisées. Les textes législatifs y afférents sont en cours de publication dans le Bulletin officiel», a dit le ministre. À titre d'exemple, l'ADEREE aura pour seule attribution l'efficacité énergétique.

Le ministre a également déclaré que sous peu le Maroc sera doté d'une Autorité nationale de régulation de l'électricité qui aura pour mission d'accompagner l'évolution du secteur de l'énergie, notamment pour permettre au secteur privé d'accéder au marché. La deuxième édition de «Photovoltaïca» traite du potentiel du photovoltaïque en Afrique, du financement, de l'intégration industrielle et des grandes centrales et des installations pour le secteur résidentiel. ■

Samir Benmalek

En vertu de la réforme institutionnelle en cours, l'ADEREE aura pour seule attribution l'efficacité énergétique.